

2024



People's Alliance of New Brunswick, 127 Main St., Suite 206, Fredericton, NB, E3A 1C6 506.454.2077



Bon sense

## Les Gens Comptent

Des actions qui vous placent en évidence

# **Responsabilité, transparence, coopération**

L'Alliance des Gens incite les Néo-Brunswickois à faire à nouveau confiance à leur gouvernement. Nous y parviendrons en donnant la priorité aux besoins de la population plutôt qu'aux programmes politiques, en introduisant et en promouvant des politiques judicieuses, en prenant des décisions sensées et en travaillant collectivement pour améliorer le Nouveau-Brunswick pour les générations futures.

Sachant cela, nous avons établi cinq valeurs fondamentales définissant qui nous sommes, ce que nous croyons et comment nous agissons.

## **1. Responsabilité fiscale**

Pour que le Nouveau-Brunswick prospère, nous devons toujours traiter les dépenses de l'argent des contribuables comme si nous dépensons le nôtre. La dette et les déficits d'aujourd'hui deviennent des taxes pour les générations futures. Vous ne pouvez pas dépenser en poursuivant votre cheminement vers la prospérité, et vous ne pouvez pas non plus vous y rendre par des moyens détournés. Les décisions en matière de dépenses doivent tenir compte à la fois des objectifs et des impacts à court et à long terme, ainsi que des bénéficiaires.

## **2. Démocratie**

L'Alliance de Gens gouvernera la province pour le peuple de la province. Nous pensons que le gouvernement est employé par les citoyens. Notre travail consiste à être la voix du peuple au Parlement, et non la voix du Parlement auprès du peuple. Nous écouterons différentes voix et opinions, rassemblerons des informations, et compileront des données et déterminerons notre orientation et nos actions à partir de cela.

## **3. Équité et égalité des opportunités**

Nous croyons dans l'égalité des opportunités pour tous les Néo-Brunswickois dans le but de leur réussite, et que tous les citoyens de notre province devraient être traités de manière égale. Nous nous efforcerons de maximiser les opportunités et l'accès pour tous.

## **4. Direction**

Nous croyons que le leadership montre l'exemple. L'Alliance des Gens et ses dirigeants ne demanderont jamais aux Néo-Brunswickois de faire des sacrifices; ils ne se créeraient ou ne s'accorderaient pas des avantages qu'ils ne transmettraient pas aux gens ordinaires.

## **5. Travailler en collaboration**

L'Alliance des Gens reconnaît que la réussite de la province nécessite un effort de collaboration. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres pour faire progresser les meilleurs intérêts du Nouveau-Brunswick.

## Rick DeSaulniers, chef du parti

Rick est un ancien député de Fredericton-York qui a appris de première main, au cours de son passage à l'Assemblée législative, que la voie à suivre passe par un changement dans la façon dont le gouvernement fonctionne. «Un gouvernement dans lequel les représentants élus du peuple ne sont pas libres de parler en son nom ne pourra jamais véritablement travailler pour le peuple.» Rick sait qu'une approche sensée et des perspectives à long terme doivent être utilisées pour créer des résultats qui profitent et respectent tous les citoyens du Nouveau-Brunswick.



**Ce qui suit est un aperçu des politiques clés pour un gouvernement d'alliance populaire.**



Il s'agit d'un document vivant. Les ajouts aux politiques et aux informations seront mis à jour au fur et à mesure que la recherche, l'établissement des coûts et la planification seront terminés.

# Contenu

<b>Responsabilité, transparence, coopération .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Responsabilité Fiscale.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Démocratie.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Équité et égalité des opportunités .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Direction.....</b>	<b>2</b>
<b>5. Travailler en collaboration .....</b>	<b>3</b>
<b>Rick DeSaulniers, Chef du parti .....</b>	<b>3</b>
<b>Soins de santé .....</b>	<b>5</b>
<b>Augmentation de la capacité des maisons de soins ainsi que les maisons de soins spéciaux .....</b>	<b>5</b>
<b>Augmentation de la capacité des maisons de soins ainsi que ceux des soins spéciaux .....</b>	<b>5</b>
<b>Autres initiatives en matière de soins de santé: .....</b>	<b>6</b>
<b>Logement abordable .....</b>	<b>6</b>
<b>Autres initiatives en matière de logement .....</b>	<b>7</b>
<b>Réforme fiscale et coût de la vie.....</b>	<b>7</b>
<b>Subventions aux entreprises .....</b>	<b>8</b>
<b>Glyphosate et gestion des ressources .....</b>	<b>8</b>
<b>Protection et bien-être des animaux.....</b>	<b>8</b>
<b>Éducation .....</b>	<b>9</b>
<b>Réforme électorale.....</b>	<b>10</b>
<b>Processus du rappel des députés.....</b>	<b>10</b>
<b>Processus d'initiative des citoyens .....</b>	<b>11</b>

# Soins de santé

## **Libérer les patients bénéficiant d'un autre niveau de soins (ANS), des lits de soins de courte durée**

À travers la province, des centaines de lits dans les hôpitaux qui sont réservés pour des soins aigus, ne sont pas disponibles parce qu'ils sont occupés par des personnes nécessitant un autre niveau de soins. Ce qui signifie que les patients n'ont plus besoin de soins médicaux des hôpitaux mais n'ont nulle part où aller et ne peuvent pas être libérés.

En raison de la disponibilité limitée de lits de soins aigus :

- Les salles d'urgence sont remplies de patients en attente d'être admis, ce qui entraîne des retards dans la consultation d'autres patients et des blocages dans la salle d'attente.
- Les ambulances éprouvent de longs délais à transférer les patients, pendant que les ambulanciers doivent attendre et offrir des soins aux patients qu'ils ont transportés.
- Les salles familiales et les salles de détente ont parfois été transformées en semblant de chambres d'hôpital. Parfois, les patients sont hébergés dans des couloirs pendant des jours sans chambre disponible.
- Les opérations chirurgicales ont été retardées ou carrément annulées.

L'Alliance des Gens prendra toutes les mesures, y compris en modifiant la législation, pour permettre aux patients ANS d'être temporairement placés dans un foyer de soins ou de soins spéciaux disponible dans leur région jusqu'à ce qu'un emplacement préféré soit disponible.

## **Augmentation de la capacité des maisons de soins ainsi que les maisons de soins spéciaux**

Des centaines de lits ANS dans la province sont vides en raison d'un manque de personnel pour offrir les soins adéquats. L'Alliance des Gens s'engage à recruter et à retenir les travailleurs de la santé, les préposés aux services de soutien, et le personnel de soutien concerné pour fournir les soins que nos proches méritent.

De nombreuses maisons existantes, avec de la rénovation ou possibilité d'agrandissement des lieux, pourraient disposer des installations nécessaires à ajouter des lits supplémentaires et seraient moins coûteux que de construire une nouvelle habitation. Ceci offrirait les services dans un délai moins prolongé.

Notre population continue de croître. Maintenant ou dans le futur, des constructions supplémentaires seront requises. La planification doit commencer immédiatement, et non une fois qu'une crise survient.

### **Autres initiatives en matière de soins de santé :**

- Éliminer le système de facturation des médecins pour retenir et recruter des médecins de famille.
- Augmenter le nombre de postes de spécialistes pour réduire les délais d'attente en consultation, traitement ou intervention chirurgicale.
- Veiller à ce que la rémunération soit compétitive par rapport aux juridictions régionales et charges de travail.
- Établir un nouveau programme au sein des urgences pour fournir des soins alternatifs aux personnes avec des cas non urgents sans autres alternatives raisonnables.
- Augmenter les ressources et l'accessibilité pour développer l'efficacité des soins de santé mentale et de traitement de la toxicomanie.
- Améliorer et élargir les programmes de formation et d'éducation ici au Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins de notre province.
- Augmenter les ressources et les subventions disponibles pour aider les familles à garder leurs proches à la maison le plus longtemps possible. Travailler avec des organisations à but non lucratif fournissant ces services et d'autres services à domicile.
- Reconnaître et alléger les contraintes financières auxquelles sont confrontées les personnes âgées vivant à domicile.
- Les bénéfices provenant de la vente d'alcool et de cannabis ne doivent pas être considérés comme un revenu général pour le gouvernement. Au lieu de cela, il devrait être explicitement réservé aux soins de santé (y compris la santé mentale et les dépendances) et l'éducation.

## **Logement Abordables**

L'Alliance des Gens soutiendrait un plafonnement des loyers pour que les logements soient sûrs et abordables pour protéger nos citoyens au Nouveau Brunswick; un plafonnement de loyer pour les locataires existants et ainsi que sur tout logement de plus de cinq ans, pour veiller à ce qu'une activité sans scrupules ne laisse pas nos plus vulnérables sans protection.

### **En plus d'un plafonnement raisonnable sur les coûts d'un loyer, l'Alliance des Gens :**

- Entreprendre la réparation et l'entretien des logements publics est une priorité.
- Veiller à ce que notre nombre actuel de logements publics réponde aux besoins de notre population et prendre les mesures nécessaires pour l'actualiser si nécessaire.
- Lier les subventions provinciales aux promoteurs et travailler avec les municipalités pour créer un pourcentage de logements abordables et des unités de logement diversifiées pour répondre à tous les besoins.

- Adopter une loi interdisant à un propriétaire ou à un surintendant de se renseigner sur la situation familiale ou sur tout autre droit en vertu de la Loi sur les droits de la personne, avant de signer un contrat de location dans des immeubles non occupés par leur propriétaire.
- Adopter une législation pénalisant les propriétaires d'immeuble se livrant à une discrimination fondée sur toute caractéristique protégée en matière de droits de la personne, dans les bâtiments non occupés par le propriétaire.
- Une attestation d'aide au logement doit être considérée comme une source de revenus et, comme tels, soient protégés contre la discrimination. Par conséquent, la divulgation ne serait pas requise avant de conclure un contrat de location.

### **Autres initiatives dans la création de logements :**

Augmenter le personnel et les agents chargés de l'application des lois pour enquêter, inspecter et résoudre des questions relatives au propriétaire/locataire, y compris, si nécessaire, l'inspection d'une propriété/unité.

Collaborer avec les municipalités pour déterminer et, si nécessaire, réglementer les nombre de locations à court terme afin de minimiser l'impact sur la disponibilité des logements.

Travailler avec les collègues communautaires et les écoles de métiers pour garantir que chaque étape possible est mise en œuvre pour répondre aux besoins de notre main-d'œuvre, y compris l'expérience d'une vie, et formation/certification sur le terrain lorsque cela est possible.

Encourager les municipalités à revoir les exigences de zonage, à prendre des mesures pour réduire l'étalement urbain et encourager la diversité des logements dans les nouvelles constructions.

## **Réforme fiscale et coût de la vie**

Vestcor est chargée de gérer les pensions des fonctionnaires avec l'argent des contribuables. Énergie NB est une société d'État agissant sans lien de dépendance avec le gouvernement, mais pour laquelle le gouvernement (le contribuable) est responsable. Alcool NB et Cannabis NB sont également des sociétés de la Couronne. Medavie n'est pas une société d'État mais détient plusieurs contrats pour gérer et fournir des services publics.

La position de l'Alliance des Gens est en deux volets :

- Toute entité responsable ou utilisant l'argent des contribuables doit être soumise au vérificateur général pour enquête et examen.
- Aucune prime ne doit être versée à la direction/au conseil d'administration sans réussir à atteindre des objectifs prédéterminés.

## **Subventions aux entreprises**

Réduire les impôts et investir dans les petites et moyennes entreprises au Nouveau-Brunswick, plutôt que de donner des subventions aux grandes entreprises; promouvoir l'innovation, la diversité et la concurrence sur le marché, sont des atouts ou les consommateurs pourront en tirer profit.

## **Glyphosate et gestion des ressources**

L'Alliance des Gens réclame depuis longtemps l'interdiction de l'utilisation du glyphosate sur les terres de la couronne.

En outre, l'Alliance des Gens :

- Réduire la taille et le pourcentage des allocations de coupe à blanc sur les terres de la Couronne pour équilibrer la viabilité économique et les préoccupations environnementales.
- Préserver l'eau et les sols en sauvegardant les zones de conservation et les bandes tampons (ruisseaux, ruisseaux, rivières).
- Augmenter les sources primaires pour les propriétaires de boisés privés ayant une juste valeur marchande.
- Fournir un accès compétitif aux terres de la Couronne pour les usines actuelles et pour de nouvelles installations industrielles.
- Travailler avec nos Premières Nations pour s'engager dans une gestion responsable des ressources qui respecte les droits des Autochtones.
- Veiller à ce que le ministère des Ressources naturelles dirige les politiques et la planification sans ingérence politique ou corporative.
- Mandater un examen exhaustif par le Vérificateur général des allocations, gestion des forêts, redevances, droits de coupe, etc.
- Travailler avec l'industrie pour développer des utilisations nouvelles et innovantes du bois à pâte.
- Veiller à ce que les terres de la Couronne soient accessibles à la population du Nouveau-Brunswick dans l'utilisation récréative responsable.

## **Protection et Bien-Être des animaux**

Un gouvernement avec l'Alliance des Gens réexaminera et, si nécessaire, renforcera les lois et politiques pour la protection et le bien-être des animaux domestiques. Nous collaborons avec des parties prenantes pour améliorer l'application de la législation actuelle.



# Éducation

Un gouvernement d'Alliance des Gens veillerait à ce que nos citoyens bénéficient de l'excellence dans nos programmes, l'enseignement et systèmes pour atteindre les objectifs des normes d'apprentissage au niveau provincial, national et international.

- Rester concentré et attentionné sur l'atteinte et surpassement des normes éducatives, au niveau de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et des sciences.
- Un examen approfondi de l'enseignement et de la formation en langues secondes pour permettre des résultats supérieurs et constants sans aucun obstacle à bases pédagogiques au niveau de la langue maternelle.
- Développer et proposer un modèle d'éducation englobant les études, les métiers, les expériences de vie, et besoins particuliers.
- La prestation de services intégrés garantira l'accès à un programme de l'intelligence émotionnelle, psychologues scolaires et infirmières de la santé publique pour le bien-être général et d'intervention.
- Assurer un environnement d'apprentissage sûr, positif et respectueux pour le personnel et les étudiants. Renforcer l'importance de l'implication de la famille et de la communauté dans la poursuite de la croissance éducative et sociale en dehors du milieu scolaire.
- Accroître l'accès aux centres d'apprentissage alternatif et mettre l'accent sur une mise en œuvre de l'utilisation de la technologie pour l'enrichissement, l'apprentissage à distance, et compétences d'apprentissage de la vie.

La capacité de nos établissements postsecondaires est un atout qui ne peut être sous-estimé et doit être exploitée pour contribuer au développement économique et à la prospérité à long terme du Nouveau-Brunswick grâce à des compétences pertinentes et commercialisables.

À cette fin, l'Alliance des Gens révisera les modèles de financement actuels pour garantir les meilleurs résultats, maintenir/promouvoir la compétitivité et réduire la dépendance à l'égard d'une sur inscription et d'un financement incertain.

# Réforme électorale

## Processus de rappel d'un candidat à l'assemblée législative

Dix-huit mois après une élection ou une élection partielle et jusqu'à six mois avant la prochaine élection générale, un électeur admissible qui demeure au Nouveau-Brunswick et qui est inscrit sur la liste électorale au moment de la dernière élection, peut demander la révocation de son député en s'adressant au chef Directeur électoral pour une pétition visant à révoquer l'élu.

Si la demande est approuvée, une pétition sera émise pour recueillir des signatures soutenant le rappel. Le pétitionnaire disposerait alors de 60 jours pour recueillir les signatures de 55% des électeurs éligibles dans cette circonscription. Le demandeur peut faire appel à des bénévoles (démarcheurs) qui doivent également solliciter les résidents pour recueillir les signatures. Ils peuvent nommer un agent financier et demander le droit de faire de la publicité ou de parrainer un rappel d'initiative.

Une fois les signatures recueillies, elles seront soumises au Directeur de scrutin, qui les validera et s'assurera que le seuil est respecté.

Si la pétition est acceptée, un vote de révocation aura lieu dans la circonscription pour déterminer si l'élu devrait être révoqué. Si le vote réussit à la majorité, le fonctionnaire cesse d'exercer ses fonctions et une élection partielle aura lieu.

## Processus d'initiative du citoyen/ne

Tout électeur inscrit à Élections NB peut demander qu'une pétition soit émise pour rassembler soutien à une proposition législative (sous forme d'avant-projet de loi). Une proposition législative peut porter sur toute question relevant de la compétence de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Pour lancer une pétition d'initiative, l'électeur doit soumettre un formulaire de candidature dûment rempli au Directeur Général des élections ainsi que des frais de traitement de 100\$ et une copie du projet de loi sous forme de projet de loi.

Si la demande répond aux exigences législatives, le directeur général des élections approuve en principe la pétition d'initiative et la pétition est adressée au demandeur (appelé « promoteur ») 60 jours plus tard. Le promoteur dispose alors de 90 jours pour récupérer les signatures de 20% des électeurs inscrits dans chaque circonscription électorale. Les bénévoles peuvent aider le promoteur lors de la sollicitation de signatures.

Une fois les feuilles de pétition soumises, le directeur général des élections dispose de 45 jours pour vérifier qu'un nombre suffisant de signatures valides ont été recueillies. Si le processus de vérification montre que suffisamment de signatures ont été recueillies et le promoteur a satisfait aux exigences de financement, le directeur général des élections envoie une copie de la pétition et du projet de loi à un Comité permanent spécial de la législature.

Le Comité permanent spécial des initiatives législatives doit se réunir dans les 30 jours suivant la réception de la pétition d'initiative et dispose de 90 jours pour examiner la proposition législative. Le Comité doit, soit déposer un rapport recommandant le dépôt du projet de loi, ou soit renvoyer la pétition d'initiative et le projet de loi au directeur général des élections pour une initiative de vote.

Supposons qu'une pétition d'initiative ait atteint le seuil de signature et de financement exigé et a été renvoyée au directeur général des élections pour un vote d'initiative par le Comité permanent restreint, le vote doit avoir lieu selon un horaire fixe conformément à la loi sur le rappel et l'initiative. Aucun vote n'aura lieu si aucune initiative n'a été renvoyée au directeur général des élections.

Si plus de 50% du nombre total d'électeurs inscrits dans la province votent en faveur d'une initiative, et plus de 50% du nombre total d'électeurs inscrits dans chacun des au moins 2/3 des circonscriptions électorales de la province votent en faveur d'une initiative, le directeur général des élections doit déclarer le vote d'initiative réussi. Le gouvernement doit présenter le projet de loi le plus tôt possible.

Après qu'un projet de loi soit présenté à l'Assemblée législative, les exigences du rappel et la loi d'initiative ont été satisfaisantes, et toute lecture, amendement ou passage ultérieur du projet de loi se déroulera comme pour tout autre projet de loi, sans aucune garantie d'adoption.